



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour créer un bouclage du réseau d'eau potable et remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau d'eau potable de la localité de Fresens au niveau de la défense incendie, il a été constaté qu'il serait nécessaire de créer un bouclage du réseau d'eau potable au niveau de la route de Saint-Aubin-Sauges.

2. Présentation du projet

Il s'agit de construire une nouvelle conduite d'eau potable entre le carrefour « route de Saint-Aubin-Sauges / chemin du Muret » et le carrefour « route de Saint-Aubin-Sauges / rue des Tilleuls / rue des Fontaines » et de remplacer la conduite de refoulement des eaux usées qui est d'un diamètre insuffisant.

Un bouclage de la conduite d'eau potable permettra d'éviter le bras mort que nous avons actuellement. Cela permettra une amélioration de la qualité de l'eau et la purge mensuelle effectuée par les Services industriels n'aura plus lieu d'être. Par ailleurs, cela aura pour effet d'augmenter le débit à la borne hydrante et de facto d'augmenter l'efficacité de la défense incendie.

En ce qui concerne la canalisation d'eaux usées, son remplacement permettra d'éviter les pannes à répétition dans la station de relevage sise près de l'entreprise Gaille Construction SA.

3. Estimation des coûts

Les coûts de l'investissement à consentir se présentent comme suit :

sanitaire eau potable	HT	CHF 50'000.-
sanitaire eaux usées	HT	CHF 29'000.-
génie civil	HT	CHF 74'000.-
prestations ingénieur et suivi de projet	HT	CHF 30'000.-
divers et imprévus de 15%	HT	CHF 27'000.-
TVA		CHF 16'170.-
arrondi		CHF 3'830.-
TOTAL	TTC	CHF 230'000.-

Vu qu'il s'agit d'investissements liés au Service des eaux, nous récupérons la TVA facturée pour un montant de CHF 16'170.-.

Le montant total du crédit d'engagement qui vous est demandé pour réaliser ce projet se monte à CHF 230'000.-.

4. Financement

Le montant des investissements sera amorti aux taux ci-dessous selon le Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes :

eau potable	1,25%
eaux usées	2%.

La charge de cet investissement sur le compte de fonctionnement en raison de l'amortissement et de la charge d'intérêts est la suivante :

	Répartition des coûts			Frais annexes	Total HT	TVA 7.7%	TOTAL TTC	Taux amort	Amort.	intérêts taux 1.4 %	surcoût annuel
7100	Approvisionnement en eau	63.29%	50'000	82'911	132'911	10'235	143'146	1.25%	1'790	2'005	3'795
7200	Traitement des eaux usées	36.71%	29'000	48'089	77'089	5'936	83'025	2.00%	1'661	1'163	2'824

5. Conclusion

Le projet a été soumis le 22 août 2022 à la commission technique et son préavis est favorable à l'unanimité. Le projet a été soumis le 29 août à la commission des finances ; son préavis est également favorable à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 230'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 7 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Maxime Rognon

Annexes : plans



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour créer un bouclage du réseau potable et remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 7 septembre 2022 ;

arrête :

Art. 1^{er} : ¹Un crédit d'engagement de CHF 230'000.- est accordé au Conseil communal pour créer un bouclage du réseau d'eau potable et remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de 1,25% pour les travaux qui concernent l'approvisionnement en eau et au taux de 2% pour la part des travaux relatifs au traitement des eaux usées.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Bevaix, le 27 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum